



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 117-2024
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2024.RRGR.173

Déposée le : 03.06.2024

Motion de groupe : Oui
Motion de commission : Non
Déposée par : PS-JS (Riesen, La Neuveville) (porte-parole)
PS-JS (Kocher Hirt, Worben)
Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 06.06.2024

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : Sélectionner

Plus de prévention pour une meilleure santé et une réduction à long terme des coûts de la santé

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. d'établir une véritable politique de prévention et de promotion de la santé qui intègre les aspects sociaux, environnementaux, nutritionnels et professionnels de la santé ,
2. d'augmenter le pourcentage du budget annuel de santé alloué à la prévention et à la promotion de la santé pour cibler 10 % du budget de santé ,
3. avec ces moyens, de renforcer les programmes de prévention existants et de mettre en place de nouveaux programmes coûts-efficaces.

Développement :

La prévention est un investissement rentable pour le système de santé. De nombreuses études et cas appliqués soutiennent cette constatation^{1,2}.

Les cantons de Neuchâtel, Zoug, Vaud et Bâle-Ville investissent entre 8,9 % et 12,4 % du budget annuel de santé à la promotion de la santé et à la prévention (chiffres OBSAN pour l'année 2020³). Berne se situe avec 4,6 % en 19^e position sur 26 en comparaison intercantonale.

¹ Masters R, Anwar E, Collins B, et al, Return on investment of public health interventions: a systematic review, J Epidemiol Community Health 2017;71:827-834.

² WHO, 2018, Using economic evidence to help make the case for investing in health promotion and disease prevention, policy brief

³ Voir <https://ind.obsan.admin.ch/indicator/monam/ausgaben-fuer-gesundheitsfoerderung-und-praevention-nach-finanzierungsregime>, mis à jour le 14.12.2023, vu le 15.01.2024

Le canton de Berne profiterait tant sur le plan financier que sanitaire d'une augmentation de son budget pour la prévention et la promotion de la santé.

Les moyens supplémentaires devraient permettre, entre autres, de :

- financer des bilans de santé simples et gratuits, destinés à des groupes n'ayant pas ou peu de contact avec le système de soin (par exemple tous les 10 ans) ;
- renforcer les soins intégrés et la coordination entre actrices et acteurs du système de santé ;
- renforcer et élargir les programmes de prévention existants, notamment pour le dépistage du cancer (sein, colon et possiblement poumons), les vaccinations, l'éducation à la santé, la nutrition et l'activité physique, la prévention des addictions et des risques liés aux canicules ;
- mener également d'autres campagnes de prévention, notamment dans le cadre professionnel (santé mentale/burnout, événements climatiques extrêmes), dans la restauration publique (favoriser une alimentation saine), et auprès des populations vulnérables (faciliter l'accès à la contraception et prévenir les problèmes de santé mentale chez les personnes jeunes et issues de la migration) ;
- participer activement à des projets de biomonitorage pour mesurer l'état de santé et les risques potentiels pour la population (poursuite de la phase pilote de l'Étude suisse sur la santé).

Ces éléments doivent être pris en compte dans le cadre de la stratégie partielle « promotion de la santé et prévention » mise en consultation par la DSSI⁴.

Motivation de l'urgence : La stratégie partielle « Promotion de la santé et prévention » vient d'être mise en consultation par la DSSI (mai 2024) et les demandes de cette motion ont directement des répercussions sur cette stratégie.

Destinataire
– Grand Conseil

⁴Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration DSSI, mai 2024, Stratégie partielle – Promotion de la santé et prévention, Version pour la consultation